



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

JANVIER-DECEMBRE 2026

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN - CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part le *Producteur*, exploitant agricole sélectionné, et d'autre part l'*Adhérent·e*, membre en règle du MIAM. Il prévoit un engagement à long terme de l'Adhérent·e qui accepte d'acquérir, sur une durée d'un an, des *Paniers* constitués d'une juste part de la récolte contre paiement de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne du Producteur.

Adhérent·e

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____ Tél _____
Courriel _____

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN - CONDITIONS PARTICULIÈRES

Producteur



Pain Budi Bio
1, chemin de la Budinerie
78720 la Celle les Bordes
lepainbudibio.fr

Exploitation et produits

En agriculture biologique depuis 2001, La Budinerie produit entre autres du blé d'excellente qualité boulangère (contient du gluten). La farine Vald'or produite à la ferme est à 100% meule de pierre afin de produire une farine bise (T80 à T110) pour préserver ses qualités gustatives et nutritives.

La Budinerie produit des pains nature de 500 g ou 1 kg, un pain 3 farines (50 % blé, 50 % sarrasin / maïs), des pains spéciaux de 350 g aux figues, noisettes, noix, olives, raisins, tomates séchées, graines de courge, graines de lin et de pavot ou graines de sésame (diversifiés si commandes multiples). Composés en tout ou en partie de farines de blé T80 et T110, les pains sont au levain produit sur place et sont cuits au four à bois.

Engagement des parties

Le MIAM n'est pas un intermédiaire commercial. Il organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la Charte des AMAP qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

Le Producteur s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment à :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, issus de sa production BIO et transformés dans sa ferme : moulin pour la farine et four pour le pain
- Livrer les produits sur la période le mardi avant 19h
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison
- Accueillir les adhérents à la ferme une fois par an pendant le contrat d'engagement

L'Adhérent·e s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment à :

- être à jour de sa cotisation envers l'AMAP ;
- reconnaître que les prédateurs et les maladies sont partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production et accepter d'assumer ces risques ;



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

JANVIER-DECEMBRE 2026

- payer à l'avance sa commande de pains et/ou de farines pour la durée totale de son contrat ;
- venir récupérer son pain / sa farine lors de la livraison à l'AMAP (ou déléguer une personne), gérer ses absences ;
- assurer régulièrement, et **au minimum une fois par trimestre**, une permanence aux distributions et s'investir selon ses disponibilités dans la vie de l'association (bureau, visites, contributions, etc.) ;

Distributions

Les distributions auront lieu **tous les mardis du 06 janvier 2026 au 15 décembre 2026, soit 45 distributions**

Semaine	Distribution	Mardi
1	x	30 décembre 2025
2	1	06 janvier 2026
3	2	13 janvier 2026
4	3	20 janvier 2026
5	4	27 janvier 2026
6	5	3 févr. 2026
7	6	10 févr. 2026
8	7	17 févr. 2026
9	8	24 févr. 2026
10	9	3 mars 2026
11	10	10 mars 2026
12	11	17 mars 2026
13	12	24 mars 2026
14	13	31 mars 2026
15	14	7 avr. 2026
16	15	14 avr. 2026
17	16	21 avr. 2026
18	17	28 avr. 2026
19	18	5 mai 2026
20	19	12 mai 2026
21	20	19 mai 2026
22	21	26 mai 2026
23	22	2 juin 2026
24	23	9 juin 2026
25	24	16 juin 2026
26	25	23 juin 2026

Semaine	Distribution	Mardi
27	26	30 juin 2026
28	27	7 juil. 2026
29	x	14 juil. 2026
30	28	21 juil. 2026
31	x	28 juil. 2026
32	x	4 août 2026
33	x	11 août 2026
34	x	18 août 2026
35	29	25 août 2026
36	30	1 sept. 2026
37	31	8 sept. 2026
38	32	15 sept. 2026
39	33	22 sept. 2026
40	34	29 sept. 2026
41	35	6 oct. 2026
42	36	13 oct. 2026
43	37	20 oct. 2026
44	38	27 oct. 2026
45	39	3 nov. 2026
46	40	10 nov. 2026
47	41	17 nov. 2026
48	42	24 nov. 2026
49	43	1 déc. 2026
50	44	8 déc. 2026
51	45	15 déc. 2026
52	x	22 déc. 2026



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

JANVIER-DECEMBRE 2026

Prix et règlement

Choix des types de pain - Cocher et renseigner les options souhaitées :

Type de pain	Prix unitaire	Quantité	Distributions	Total
Brioche	4,30 €	x	x 45	x €
Nature (500 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Nature (800 g)	4,60 €	x	x 45	x €
Nature (1 kg)	5,80 €	x	x 45	x €
Complet (500 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Complet (1 kg)	5,80 €	x	x 45	x €
Pain 3 farines (500 g)	3,20 €	x	x 45	x €
Pain petit épeautre (500 g)	4,30 €	x	x 45	x €
Pain sportif (500g) : cranberries, noisettes, figes et graines	4,20€	x	x 45	x €
Pain « surprise » parmi ceux ci-dessous (varie toutes les semaines)	2,90 €	x	x 45	x €
Lin-pavot (400 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Sésame (400 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Graines de courge (400 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Olives (400 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Figue (400 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Raisins (350 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Noix (300 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Noisettes (350 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Tomates séchées (400 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Multi-graines (400 g)	2,90 €	x	x 45	x €
Total				= €

Règlement : **1 virement UNIQUE** ou **4 virements TRIMESTRIELS** émis aux dates suivantes et avec les libellés indiqués ci-dessous. Cochez votre choix.

virement UNIQUE	<i>Libellé à préciser : LE MIAM + [VOTRE NOM]</i>	Montant
Virement unique émis le 05 Janvier 2026	LE MIAM	€



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

JANVIER-DECEMBRE 2026

	4 virements TRIMESTRIELS	Libellé à préciser : LE MIAM + [VOTRE NOM]	Montant
	Virement n°1 émis le 05 Janvier 2026	LE MIAM	€
	Virement n°2 émis le 05 Avril 2026	LE MIAM	€
	Virement n°3 émis le 05 Juillet 2026	LE MIAM	€
	Virement n°4 émis le 05 Octobre 2026	LE MIAM	€

ATTENTION

Vous pouvez dès maintenant enregistrer le RIB des producteurs auprès de votre banque mais ne faites pas le virement avant le retour des référentes de ce contrat (voir plus bas).

RIB « Pain Budi Bio » :

Intitulé du compte

S.A.R.L. PAIN BUDI BIO
LA BUDINERIE
78720 LA CELLE LES BORDES

Domiciliation

Code banque
18206

Code guichet
00077

Numéro de compte
65093801479

Clé RIB
58

IBAN

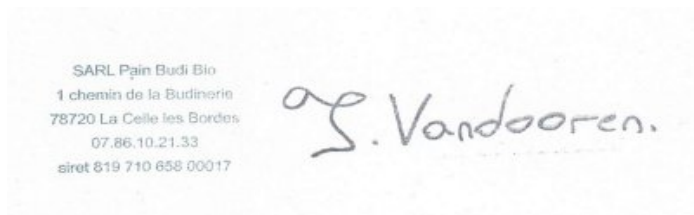
FR76 1820 6000 7765 0938 0147 958

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP882

Fait à

Le



Signature Adhérent-e

Signature Producteur

Contrat à renvoyer à Claire + Anne-Laure pain@lemiam.org